MEMORANDUM

Epandages de l'usine de méthanisation de Girolles

Avril 2021

Requête auprès de Madame Engström Préfète du Loiret des habitants des communes de :

- Courtempierre,
- Treilles en Gâtinais,
- Sceaux du Gâtinais

Les habitants de ces communes attirent l'attention de Madame le Préfet sur **le risque de pollution de l'eau fournie par le site de pompage** de La Mérie (commune de Sceaux du Gâtinais).

Les habitants de ces communes attirent l'attention de Madame le Préfet sur les conséquences de l'épandage des rejets de la future usine de Méthanisation de Girolles **à proximité immédiate de centaines d'habitations.**

Les habitants de ces communes attirent l'attention de Madame le Préfet sur les conséquences de l'épandage des rejets de la future usine de Méthanisation de Girolles à **proximité immédiate de la rivière le Petit Fusain.**

Document établi par l'Association Protection des Territoires Gâtinais (PRO T G)

Sommaire

I. Résidus de l'usine de méthanisation à Girolles 2

1. Fabrication du digestat 2

i. Les intrants / volumes 2

ii. Le digestat / risques de concentration de matières nuisibles 2

2. Epandages du digestat, surfaces et tonnages pour les communes de Treilles, Courtempierre et Sceaux du Gâtinais 3

i. Surfaces 3

ii. Tonnages 3

II. Les risques pour les êtres vivants 6

1. Pollution des eaux souterraines 6

2. Les rejets de plusieurs ordres 8

i. Particules répandues dans l'air lors du transport et des épandages 8

ii. Les odeurs 9

iii. Dégagement de gaz nocif (ammoniac) 9

iv. Le ruissellement vers la rivière 9

Requête 12

I. Résidus de l'usine de méthanisation à Girolles

1. Fabrication du digestat

L'usine de méthanisation de Girolles prévoit de fabriquer du gaz à partir de matières qualifiées de déchets et nommées intrants.

Selon les documents fournis par les promoteurs du projet du méthaniseur de Girolles, ces intrants seront les suivants (page 3 du dossier Étude préalable à l'épandage de digestat)

i. Les intrants / volumes

Fumier de Bovin	400 t/an
Cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE)	11.000 t/an
Ensilage de maïs	2.000 t/an
Issues de céréales	100 t/an
Pulpes de betteraves	6.000 t/an
Déchets d'oignons	1.650 t/an
Déchets de boucherie	60 t/an
Biodéchets de grandes et moyennes surfaces	135 t/an
Tonte d'herbes	300 t/an
Eaux pluviales souillées	2.000 t/an
TOTAL	**23.645 t/an**

ii. Le digestat / risques de concentration de matières nuisibles

Suite au processus de méthanisation, des résidus/boues (liquides ou solides) sont formés par ce qui reste des intrants (déchets de déchets).

Dans ces résidus présentés comme engrais pour l'agriculture il y aura **concentration** :

- de **produits phytosanitaires** qui sont employés pour toutes ces cultures
- d'**antibiotiques** qui sont présents dans les fumiers et les déchets de boucherie (dont on ne connait ni l'origine ni la manière dont ces animaux ont été élevés et nourris).
- **d'éventuelles matières plastiques provenant des emballages des** déchets des grandes et moyennes surfaces (comme cela se voit dans certaines régions de France)

2. Epandages du digestat, surfaces et tonnages pour les communes de Treilles, Courtempierre et Sceaux du Gâtinais

i. Surfaces

La production annuelle de digestat, estimée à 19 836 tonnes (dont 16 733 t de digestat liquide et 3 135 t de digestat solide), sera épandue sur les parcelles agricoles, notamment sur :

- 167,85 hectares pour la commune de Courtempierre
- 190,53 hectares pour la commune de Treilles en Gâtinais
- 59,45 hectares pour la commune de Sceaux du Gâtinais

Ci-dessous tableau donné lors de la consultation de la population en mairie de Girolles en décembre 2020

Cette valorisation se fera par épandage sur des terrains agricoles situés à 70 % dans un rayon de moins de 12 km autour de l'unité et cumulant :

- 1 630 hectares mis à disposition,
- 9 exploitations agricoles,
- 19 communes,
- 2 départements : Le Loiret (45) et la Seine et Marne (77).

Répartition des surfaces mises à disposition (SMD) par commune

Commune	Surface Mise à Disposition (ha)
Amilly	69,2
Cepoy	172,9
Corquilleroy	121,8
Courtempierre	167,85
Girolles	412,34
La Chapelle Saint Sépulcre	17,8
Nargis	7,15
Préfontaines	18,26
Saint Maurice sur Aveyron	76,2
Sainte Geneviève des Bois	79,99
Sceaux du Gâtinais	49,45
Treilles en Gâtinais	190,53
Château Landon	2,92
Chenou	0,74
Nanteau sur Lunain	75,91
Paley	5,17
Poligny	0,56
Treuzy Levelay	23,46
Villemaréchal	138,14
TOTAL	**1 630,4**

ii. Tonnages

Sur ces 19.836 tonnes de résidus :

- 2.180 tonnes (soit 11%), seront épandues chaque année à quelques 800 mètres du point de pompage « La Mérie » encore préservé par les nitrates
- 2.380 tonnes (soit 12%) seront épandues sur la commune de Treilles
- 595 tonnes (soit 3%) seront épandues sur la commune de Sceaux.

Au total **plus du quart** du digestat produit sera épandu sur ces seules **trois communes limitrophes.**

Sur les plans extraits du dossier, il est notable que **les habitants** de Courtempierre et ceux de Treilles en Gâtinais, surtout du hameau « le Pin » de Treilles, **seront cernés par les épandages, juste à a côté des habitations.**

Les 50 mètres de distance préconisés ne seront certainement **pas suffisants** pour ne pas être ensevelis sous les odeurs et être à l'abri lors des épandages.

De plus, ce hameau « Le Pin » sera très proche de l'usine de méthanisation.

Extrait du dossier Étude préalable à l'épandage de digestat

Plan de pour le hameau du Pin de Treilles en Gâtinais et ses alentours: carte N°12 du dossier

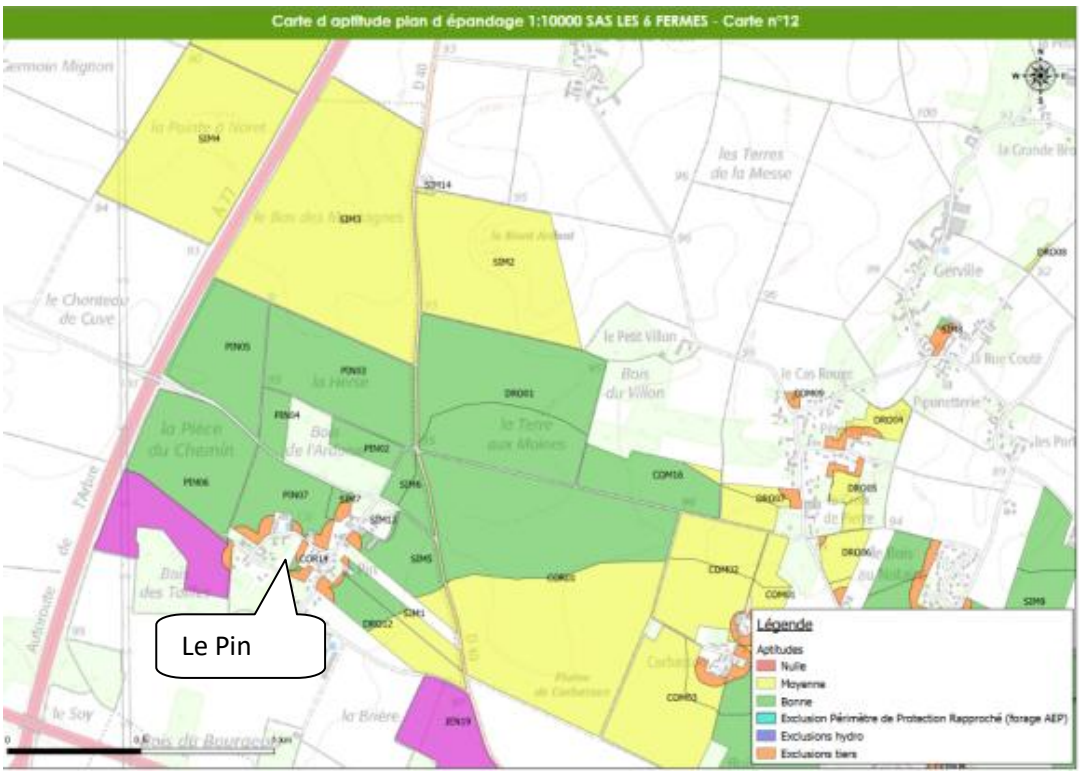

Plan pour Treilles en Gâtinais Carte N°9

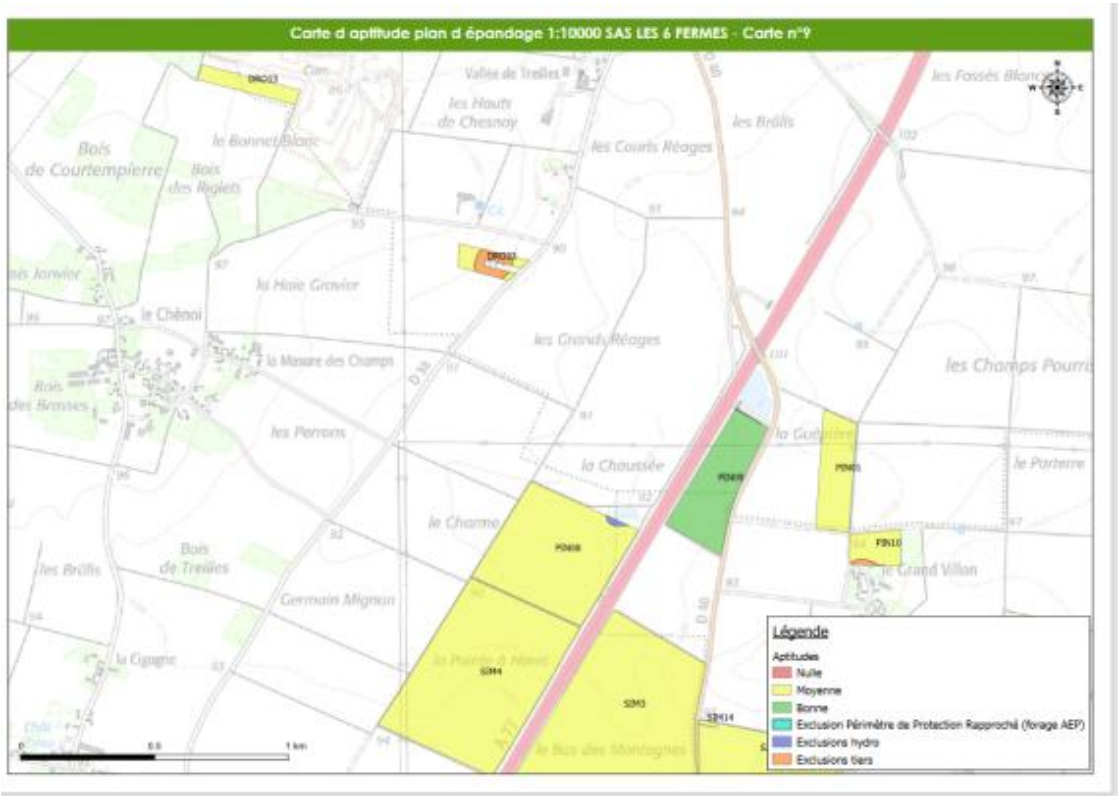

Plan pour Courtempierre Carte N°8

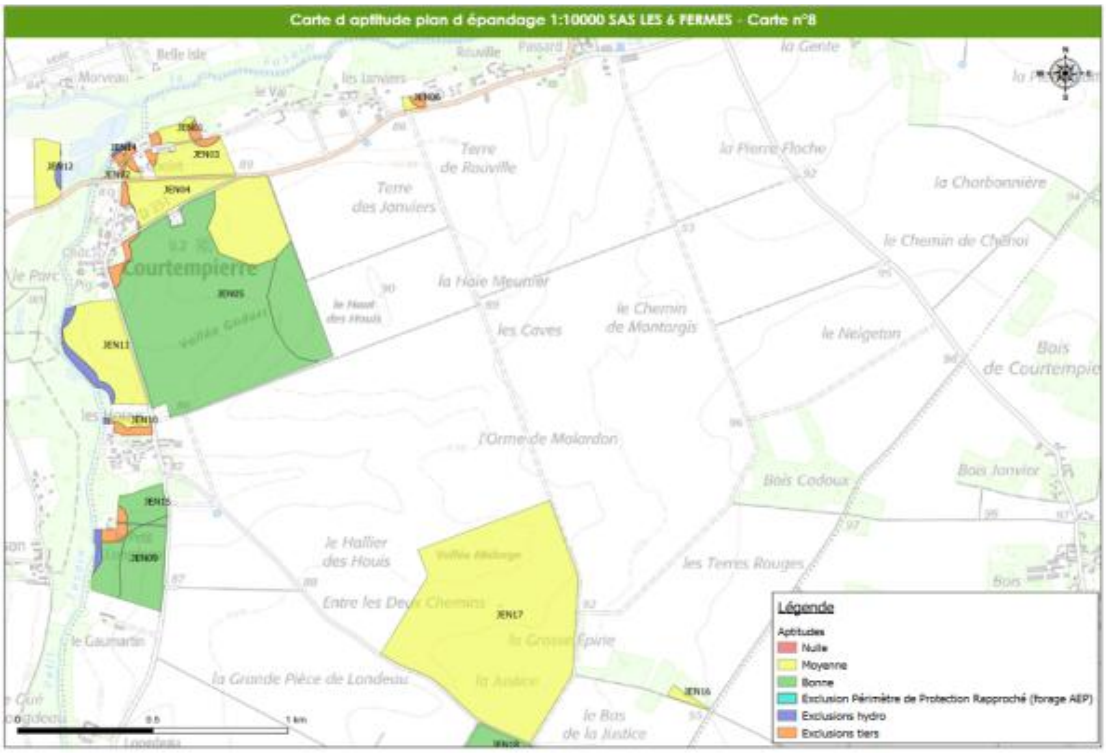

II. Les risques pour les êtres vivants

Les risques liés aux procédés de la méthanisation et des déchets qui en résultent sont encore beaucoup **trop importants** et nous n'avons absolument pas la connaissance des impacts sur le moyen et long terme.

Ce qui peut apparaitre exemplaire en termes d'économie circulaire et de développement des énergies renouvelables (EnR) ne l'est pas en termes de nuisances et d'effets désastreux pour tous. En effet, le **digestat** résiduel, **nocif** pour la **faune, la flore, toute vie des sols,** peut entraîner une **pollution des nappes phréatiques** et **mettre en danger la santé des êtres vivants.**

1. Pollution des eaux souterraines

Aujourd'hui, **Treilles en Gâtinais ne dispose plus d'eau potable** c'est-à-dire que les captages d'eau destinée à la consommation humaine ont une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/L. Plusieurs communes concernées par le plan d'épandage sont situées en Zone d'Action Renforcée (ZAR).

La commune de Treilles en Gâtinais, en particulier, est classée en totalité en ZAR (Zone d'action Renforcée), ce qui oblige les habitants à se fournir en eau potable, en bouteille plastique, un coût supplémentaire pour leur budget.

Egalement en juin 2011**,** **l'eau des** communes de **Mignières** et de **Gondreville a été contaminée** après avoir été polluée par du **mercure** la rendant impropre à la consommation.

De nombreux **éléments nocifs** pour la santé des sols, de la faune, de la flore et des êtres humains **se retrouvent dans les nappes phréatiques** par infiltration, surtout dans les zones karstiques, et **dans les cours d'eau** lorsque les pluies emportent ces éléments.

Ces éléments nocifs, en sus des nitrates, peuvent être constitués de **bactéries antibio-résistantes, de métaux lourds,** et des études suspectent la présence de nanoparticules.

On sait que des **antibiotiques** sont utilisés de manière préventive et curative sur les animaux d'élevages. Ils sont retrouvés dans les déchets issus de l'agriculture et de l'élevage: lisiers, fumiers et eau utilisée pour nettoyer les habitats animaliers. Si certaines de ces **bactéries** sont détruites lors du processus de méthanisation, d'autres **résistent** et se retrouvent dans les digestats, certaines études dénoncent aussi la présence de **concentrations élevées en Escherichia coli** ne respectant donc pas les seuils réglementaires.

Instruits par l'expérience de leurs voisins des communes limitrophes de Treilles et Gondreville, qui n'ont plus la capacité de distribuer l'eau potable de leurs propres pompages pour cause de pollution de la nappe phréatique, les habitants de Sceaux du

Gâtinais et de Courtempierre souhaitent **préserver la qualité de l'eau** de leur pompage situé au lieudit « La Mérie » à la limite de ces deux communes, dans un sol particulièrement perméable.

Les principaux champs d'épandage devant recevoir l'essentiel du tonnage de digestats sur la commune de Courtempierre **sont situés à moins de 800 mètres de cette station de pompage**

Plan de position du puisage de Sceaux par rapport aux terres touchées par l'épandage.

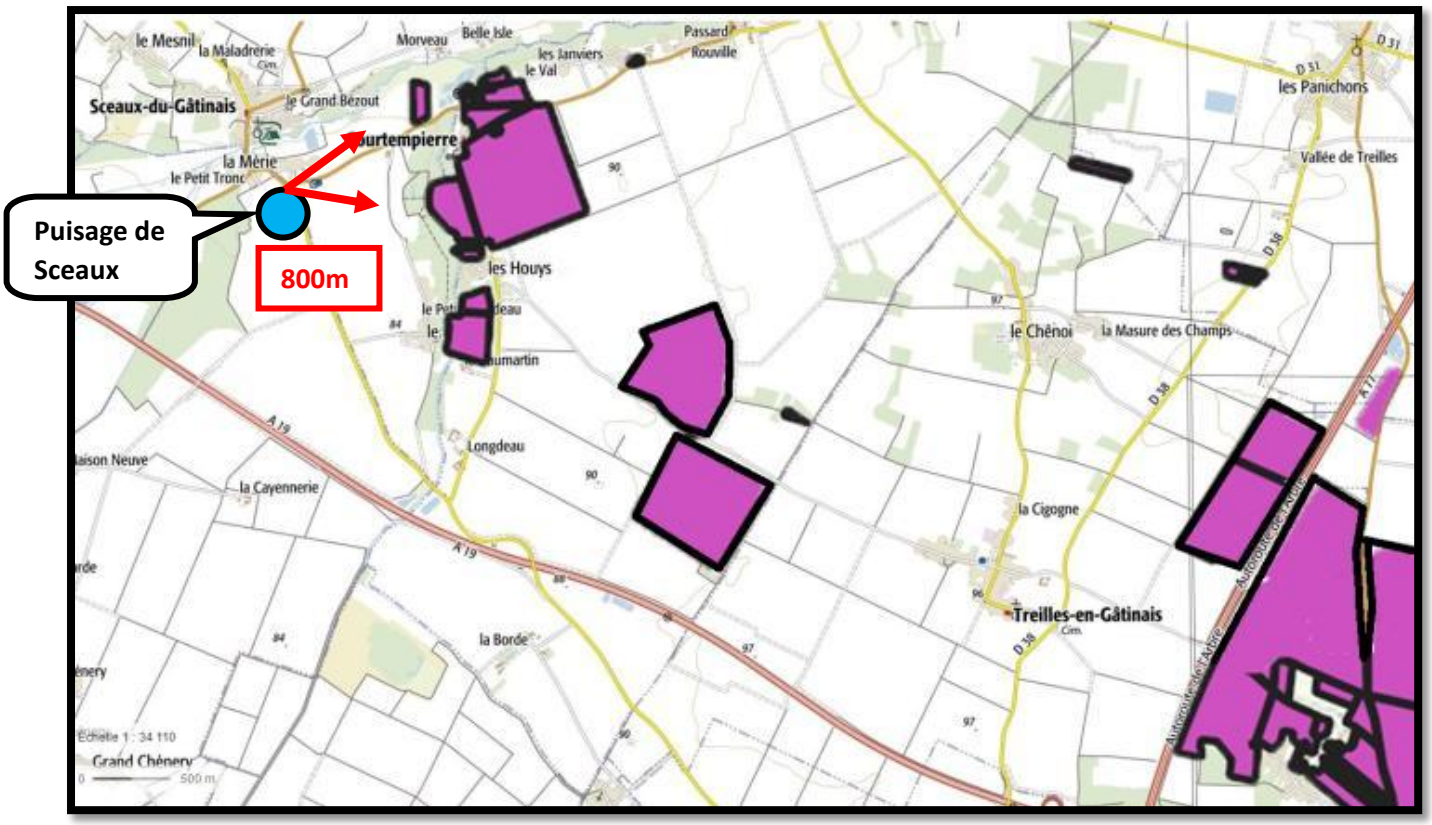

2. Les rejets de plusieurs ordres

Plus d'une quarantaine d'habitations sont situées à moins de 100 m des champs d'épandage.

Cette estimation est vérifiable sur les plans fournis dans les documents présentés à la population à la Mairie de Girolles en décembre 2020 lors de la consultation publique.

Encerclement du hameau « LE Pin » commune de Treilles en Gâtinais

i. Particules répandues dans l'air lors du transport et des épandages

Nous constatons, depuis des années, **de la part de certains** agriculteurs, un **mépris** total **des conditions climatiques** et des habitants, lorsqu'ils traitent les cultures près des habitations même si les habitants sont dans leurs jardins, ce qui oblige de rentrer en catastrophe et de fermer toutes les issues, y compris les samedis et dimanches. Néanmoins, les fines gouttelettes des produits se répandent dans l'air, s'infiltrent dans les maisons et sont inhalées.

Nous avons constaté juste **après diffusion des produits** :

- que les **désherbants** se déposent sur les plantes et arbustes de nos jardins avec pour résultat certains végétaux qui souffrent voire qui meurent (feuillage noirci).
- que nos **ruches** d'abeilles à miel **meurent** régulièrement
- que des **résidus de traitement** (grains bleus) sont projetés dans nos cours et nos jardins
- que des piscines non protégées au moment des traitements, étaient recouvertes d'une fine couche de produits.

ii. Les odeurs

Certains agriculteurs utilisent aujourd'hui les fumiers des élevages en batterie de volailles avec pour conséquence un dégagement d'odeurs insupportables pendant plusieurs jours. Il s'avère que de nombreux riverains constatent fort malheureusement que les épandages de certains digestats répandent des odeurs **encore plus pestilentielles en continu**, ce qui leur gâche littéralement la vie.

Ces situations vécues par plusieurs riverains et constatées par des agriculteurs eux-mêmes, laissent peu de place à la confiance que l'on peut avoir dans des personnes qui participent à des projets uniquement pour des valeurs monétaires et non environnementales au premier chef. **Sans l'attrait financier** pour quelques particuliers, ces **projets industriels** n'auraient pas le même succès et resteraient à des dimensions humaines.

On peut légitimement **s'inquiéter** de la manière dont certains agriculteurs, **peu respectueux des règles**, vont se comporter lors des transports et épandages, au détriment des riverains et des agriculteurs scrupuleux.

iii. Dégagement de gaz nocif (ammoniac)

Aux odeurs nauséabondes ci-dessus mentionnées s'ajoute la diffusion de gaz ammoniac relatée autour des épandages actuellement en service.

iv. Le ruissellement vers la rivière

Les digestats sont facilement lessivables au même titre que les autres produits fertilisants (PRO, engrais minéraux…).

Il ressort à la lecture des dossiers fournis par les promoteurs **qu'aucune étude ne montre les impacts potentiels pour le Petit Fusain** qui passe à Courtempierre par endroits à quelques **50 mètres** des futurs champs d'épandages, se jette dans le Loing pour finir dans la Seine.

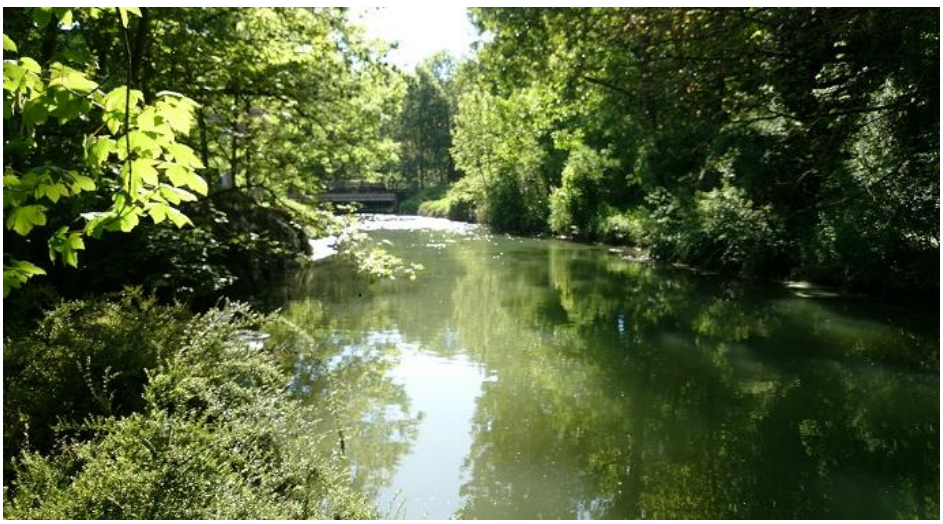

Le Fusain au pont de Passart

Il est seulement stipulé qu'il y a pour objectifs d'atteindre un bon état chimique des eaux pour 2015 et écologique pour 2027 sans plus d'information (page 27 du dossier de consultation).

La pente moyenne entre le champ principal d'épandage de Courtempierre et la rivière est de 2,2 % avec une pente maximum significative de 13.4% sur le parcours.

Le relevé ci-dessous dénonce ce risque majeur de pollution de la rivière Le Petit Fusain.

La vue aérienne ci- dessous résume les différents risques encourus par l'épandage des digestats dans la zone autour du château d'eau de la Mérie:

Vue aérienne des épandages prévus près des points d'eau et de la zone Natura 2000

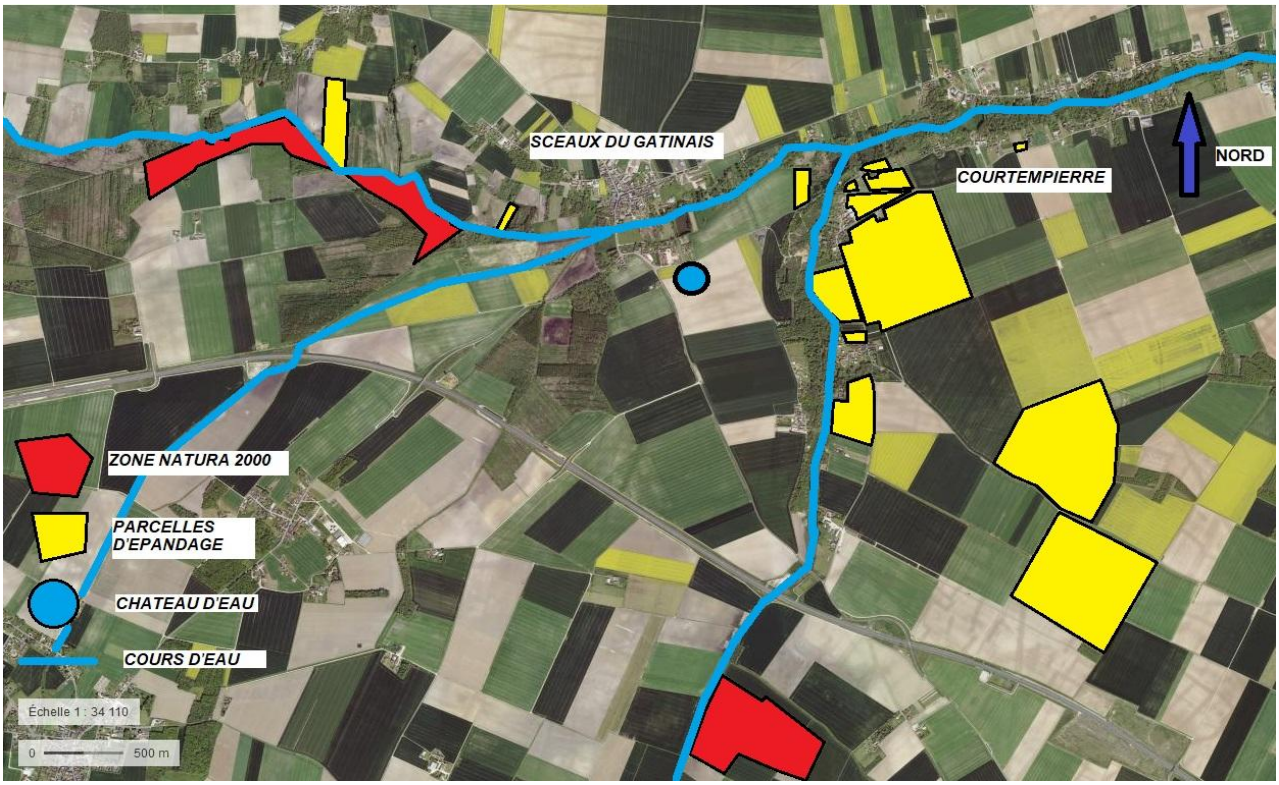

Requête

- Les habitants de Treilles en Gâtinais et Courtempierre demandent à Madame Engström Préfète du Loiret de supprimer la possibilité d'épandage des digestats résultant de l'exploitation de l'usine de Méthanisation de Girolles compte tenu de la **proximité des habitations** situées dans les surfaces dévolues à cet épandage.

- Les habitants de Courtempierre et de Sceaux en Gâtinais demandent à Madame Engström Préfète du Loiret de supprimer la possibilité d'épandage des digestats compte tenu du risque de **pollution de la nappe phréatique** alimentant station de **pompage d'eau potable** de ces communes située à quelques 800 mètres des champs d'épandage.

- Les citoyens des communes environnantes, sensibles aux risques de pollution par écoulement des digestats chargés de **particules** légères **dans les rivières** Petit Fusain et Fusain demandent à Madame Engström Préfète du Loiret de supprimer la possibilité d'épandage des digestats dans les communes limitrophes du cours de ces rivières.

Les citoyens de ces communes sont convaincus que ces trois motifs sont pour chacun d'entre eux suffisants pour une décision de **refus d'épandage** sans même que le principe de précaution ne soit invoqué tant l'évidence d'un tel projet fait obstacle au bon sens.